LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE PROPOSEE, APRES CONCERTATION AVEC LES COMPOSANTES DU DIC, PAR LE PRESIDENT THABO MBEKI ET LA FACILITATION DU DIC.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1.PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(REPRESENTATION EXTERIEURE DE L'ETAT. POUVOIR DE GRACE ET PROMULGATION DES LOIS) ;

2.CONSEIL SUPERIEUR DE LA REPUBLIQUE :
4 membres :
Le Président de la République ; les dirigeants RCD et MLC (avec le Statut de Vice-Présidents) et le Premier Ministre issu de l'opposition politique.
LES VICE-PRESIDENTS gèrent les portefeuilles de l'Intérieur, Défense ; Finance, Economie, Reconstruction.
Le CONSEIL SUPERIEUR DE LA REPUBLIQUE, sous le contrôle du Parlement , s'occupera des questions concernant la tenue des Elections, Désarmement, Droits fondamentaux (Liberté d'Expression, pensée, etc.).

CONSEIL DE DEFENSE :
Belligérants ; présidence tournante ;
Compétences en matière de retrait Force étrangères, intégration armées et Haut Commandement Haut commandement et Etat Major.

CABINET DE LA RECONCILIATION :
PREMIER MINISTRE
choisi par le Dialogue parmi les membres Opposition Politique ;

5 Vice-Premier Ministres ;
Ministres et Vice-Ministres.
Compétences : autres que celles attribuées par l'accord Final du Dialogue aux autres autorités de la Transition.
(Ministères de L'Intérieur et de la Réinsertion;Finance;Budget;Justice …)

COUR SPECIALE :
Représentée sur l'ensemble du territoire national ;
Double dégrée de jugement ;
Compétence exclusive en matière de contentieux entre les pouvoirs de la transition.

PARLEMENT :
Présidé par un membre de la Société Civile ;
500 membres, choisis par toutes les composantes.